Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241107-2024_DELIB_106-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
29/10/2024

DATE D'AFFICHAGE :
08/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 17
- Présents	: 14
- Absents	: 3
- Votants	: 14
- Pour	: 14
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

Réseau de chaleur de CORBIE

Délégation de créances pour la piscine

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 novembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 14 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes du Val de Somme, abonnée au réseau de chaleur de Corbie depuis le 1er octobre 2019 pour la fourniture de chaleur de sa piscine Calypso, souhaite déléguer le paiement des sommes dues dans ce cadre à Territoire d'Energie Somme à son délégué, la SARL CENTRE AQUATIQUE DU VAL DE SOMME.

Il est donc proposé au Bureau la délégation de créances correspondante.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Territoire d'Energie Somme :

- approuve la délégation de créances entre Territoire d'Energie Somme, la Communauté de Communes du Val de Somme et la SARL CENTRE AQUATIQUE DU VAL DE SOMME ;
- autorise Monsieur le Président à la signer et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme